

* COMPTE RENDU DE SEANCE *

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 19 février 2009, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Yolande LOBA, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Patrick PUTTEVILS, Patrice MANGEREST, Marguerite JEGER, Gilles GASCON.

ABSENT : Pascal MERLE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Marie-Jo BASSON (pouvoir à Corinne DUBOS), Julien BANCEL (pouvoir à Daniel GOUX), Zeina KHAIR-LAFOND (pouvoir à Pierre FAVRE), Pascal MARION-BOURGEAT (pouvoir à Philippe MEUNIER), Catherine LAVAL (pouvoir à Yolande LOBA).

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2009.

.../...

Délibération n° 09.028 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 1er février 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} février 2009 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2009, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 09.029 : RESSOURCES HUMAINES : Ratios d'avancement de grade

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 26 février 2009, APPROUVE les nouvelles dispositions relatives aux ratios d'avancement de grade, qui se substituent à celles de la délibération n° 07.152 du 13 décembre 2007.

Délibération n° 09.030 : RESSOURCES HUMAINES : Régime indemnitaire Modification de l'annexe de la délibération n° 07.153 (régime indemnitaire de DGAS sur grade d'ingénieur principal)

A l'unanimité, le Conseil Municipal PORTE à 16 % maximum le coefficient servant au calcul de la prime de service et de rendement applicable à un directeur général adjoint des services titulaire du grade d'ingénieur principal ; MODIFIE en conséquence l'annexe de la délibération n° 07.153 ; PRECISE que la dépense afférente est d'ores et déjà prévue au chapitre globalisé 012 du budget 2009.

Délibération n° 09.031 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la S.A. d'HLM "Alliade Habitat" pour la construction de logements 16ème rue Cité Berliet ("Les balcons de la cité")

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE la garantie de la Ville de Saint-Priest à la S.A. d'HLM "Alliade Habitat" à hauteur de 15 % de 1.142.236 euros, soit 171.335,40 euros, pour la construction de logements 16ème rue Cité Berliet, au titre des contrats de prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations, à savoir :

Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) FONCIER :

Montant du prêt PLUS FONCIER :	10.120,00 euros
Durée d'amortissement du prêt	50 ans
Taux d'intérêt	4,60 %
Progressivité	0 %
Double révisabilité limitée.	

Prêts Foncier Equilibre :

Montant du prêt PLUS FONCIER :	174.255,00 euros
Durée d'amortissement du prêt	50 ans
Taux d'intérêt	4,60 %
Montant du prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) FONCIER :	37.966,00 euros
Durée d'amortissement du prêt	50 ans
Taux d'intérêt	3,30 %

L'amortissement est constant jusqu'au 15^{ème} anniversaire de la date de référence du prêt. Déduit de l'échéance à compter du lendemain du 15^{ème} anniversaire de la date du prêt.

Révisabilité : en fonction de la variation du livret A.

Prêts :

Montant du prêt PLUS :	644.356,00 euros
Durée d'amortissement du prêt	40 ans
Taux d'intérêt	4,60 %
Progressivité	0 %
Double révisabilité limitée.	
Montant du prêt PLAI :	129.466,00 euros
Durée d'amortissement du prêt	40 ans
Taux d'intérêt	3,30 %
Progressivité	0 %
Double révisabilité limitée.	

Prêts THPE (Très Haute Performance Energétique) :

Montant du prêt PLUS :	118.459,00 euros
Durée d'amortissement du prêt	40 ans
Taux d'intérêt	3,70 %
Progressivité	0 %
Montant du prêt PLAI :	27.613,00 euros
Durée d'amortissement du prêt	40 ans
Taux d'intérêt	3,70 %
Progressivité	0 %

- ♦ Les caractéristiques complémentaires de ces prêts sont les suivantes :

Échéances : annuelles.

Taux annuel de progressivité : 0 %.

Taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

- ♦ Appel de la garantie : Au cas où la S.A. d'HLM "Alliade Habitat", pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Ville de Saint-Priest s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE le Conseil municipal à libérer pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Délibération n° 09.032 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election des membres de la commission de délégation de service public

Par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ayant fait apparaître 42 suffrages exprimés sur 42 votants, le Conseil Municipal ELIT comme membres de la commission de délégation de service public : en tant que titulaires **Monsieur Daniel Goux, Madame Corinne Dubos, Monsieur Gilbert Béranger, Madame Mireille Rouvière** (liste majoritaire ayant obtenu 33 voix) et **Monsieur Pierre Favre** (liste d'opposition ayant obtenu 9 voix) ; en tant que suppléants **Madame Marie-Jo Basson, Madame Annie Taravel, Madame Marguerite Jeger, Monsieur Riad Cherif** (liste majoritaire ayant obtenu 33 voix) et **Madame Denise Rosset-Bressand** (liste d'opposition ayant obtenu 9 voix).

Délibération n° 09.033 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Commission consultative des services publics locaux - Remplacement de Madame Liliane Roche (suite à sa démission)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la commission consultative des services publics locaux, DECIDE de pourvoir à la vacance de siège due à la démission de Madame Liliane Roche ; DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletin secret ; DESIGNNE ainsi Monsieur Gilles Gascon pour occuper le siège de suppléant laissé vacant par Madame Liliane Roche au sein de ladite commission.

Délibération n° 09.034 : URBANISME : Nettoyement de la voirie - Tarification du Grand Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le principe de la tarification du nettoyage de la voirie en cas de salissures lors de chantiers d'aménagement et de construction, telle qu'instaurée par le Grand Lyon à compter du 1^{er} février 2009 ; DIT que les modalités d'application du dispositif et les obligations en matière de protection des arbres et végétaux et d'évacuation des déchets seront précisées par arrêté de Madame le Maire.

Délibération n° 09.035 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies Secteur de la ZAC Berliet (îlot A)

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME ainsi les quatre voies de l'îlot A de la ZAC Berliet, qui ont toutes soit pour tenant, soit pour aboutissant, l'avenue B et la 8^{ème} rue :

- 1^{ère} voie, desservant le lot 1 : « *rue Claude Berri* »
- 2^{ème} voie, desservant le lot 2 : « *rue François Truffaut* »
- 3^{ème} voie, desservant le lot 4 : « *rue Henri Verneuil* »
- 4^{ème} voie, desservant le lot 5 : « *rue Gérard Oury* ».

Délibération n° 09.036 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Construction d'une salle polyvalente à dominante sportive au groupe scolaire élémentaire Jean Macé - Avenant

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive au groupe scolaire élémentaire Jean Macé, APPROUVE la passation d'un avenant au marché de travaux avec l'entreprise E.G.C.S. (lot 3 "gros œuvre"), avenant d'un montant de 18.040,76 €HT portant le marché initial à 304.877,25 €HT, soit une augmentation de 6,29 % ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313.

Délibération n° 09.037 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux - Avenants

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la passation de deux avenants n° 1 concernant les lots 1 et 7 relatifs aux marchés de travaux pour le remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux, ces avenants d'un montant total de 8.856,77 € HT représentant une augmentation de + 0,84 % par rapport au montant global initial des marchés de l'opération ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313.

Délibération n° 09.038 : EDUCATION : Octroi d'une subvention exceptionnelle au collège Gérard Philipe pour son projet "éco-classe" sur l'année 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 350 € au collège Gérard Philipe pour son projet "éco-classe" sur l'année 2009 ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 09.039 : JEUNESSE ET ENFANCE : Dénomination de la Maison de la Petite Enfance située rue Claude Farrère

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME la Maison de la Petite Enfance située rue Claude Farrère : « *La courte échelle* ».

Délibération n° 09.040 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association "Trans-Forme"

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association "Trans-Forme" pour la participation de trois de ses membres aux 17^{èmes} Jeux mondiaux des transplantés qui se dérouleront du 22 au 30 août 2009 en Australie ; DIT que le montant de cette subvention sera imputé à l'article 6745.

Vœu n° 09.041 : MOTIONS ET VŒUX : Vœu relatif au redécoupage des circonscriptions législatives du département du Rhône

A la majorité (par 33 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 1), le Conseil Municipal EMET le vœu suivant concernant la réforme en cours de la carte électorale, qui consisterait à morceler un ou plusieurs bureaux de vote de la Ville de Saint-Priest et à les rattacher à la 14^{ème} circonscription :

« *Nous, Elus du conseil municipal de la commune une et indivisible de Saint-Priest :*

- *Refusons absolument toute parcellisation de la ville ;*
- *Exigeons qu'une véritable réflexion, transparente dans ses objectifs et crédible dans sa méthode, soit entreprise pour assurer une équitable représentation des électeurs ;*
- *A défaut, nous préconisons, compte tenu des évolutions démographiques prévisibles, le statu quo pour les 13^{ème} et 14^{ème} circonscriptions. »*

Communication relative à la mission effectuée par la délégation de la Ville à Nouna (Burkina Faso) du 11 au 17 février

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard Heinz qui présente un compte rendu synthétique de la mission effectuée par la délégation de la Ville, conjointement avec celle de Mühlheim-am-Main, à Nouna : évaluation des actions conduites depuis 2005 (projet pilote à Koussiri, projet « forages » à l'échelle de la province) ; formalisation des liens de partenariat avec la signature de la première convention tripartite de coopération décentralisée entre le Burkina Faso, la France et l'Allemagne ; prospective avec les futures actions à entreprendre (assainissement) ; prise de connaissance des réalités du Burkina Faso (système scolaire, système hospitalier et sanitaire, tissu industriel, institutions politiques) ; rencontre annuelle au sommet des maires de Saint-Priest et de Mühlheim le 13 février à Nouna.

La séance est levée à vingt heures quinze.

Le Maire,